

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 41

Amendement 41

Veronika Vrecionová
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune Paragraphe 4

Proposition de résolution commune

4. demande ***que les canaux de communication avec la Russie restent ouverts et que les parties concernées soient prêtes au dialogue et aux négociations jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit instauré et que la guerre prenne fin, car ce n'est qu'au moyen d'un tel cessez-le-feu qu'il*** sera possible de reconstruire une vie normale et de reprendre la production de denrées alimentaires dans l'ensemble de l'Ukraine, de ses zones agricoles et de ses zones de pêche, et de retrouver une circulation normale de denrées alimentaires, de produits et d'intrants essentiels aux productions agricoles, halieutiques, aquacoles et alimentaires par-delà les frontières, ***ce qui permettra de*** surmonter les problèmes de transport touchant les exportations de denrées alimentaires et la production de produits de base;

Amendement

4. demande ***instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement les bombardements d'hôpitaux, de jardins d'enfants, d'écoles, de théâtres, de maisons de retraite et d'autres infrastructures civiles; condamner ces actions avec la plus grande fermeté et souligne que si les attaques aveugles ne cessent pas, il ne sera pas*** possible de reconstruire une vie normale et de reprendre la production de denrées alimentaires dans l'ensemble de l'Ukraine, de ses zones agricoles et de ses zones de pêche, et de retrouver une circulation normale de denrées alimentaires, de produits et d'intrants essentiels aux productions agricoles, halieutiques, aquacoles et alimentaires par-delà les frontières, ***et ainsi*** surmonter les problèmes de transport touchant les exportations de denrées alimentaires et la production de produits de base;

Or. en

AM\1252356FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 42

Amendement 42

Veronika Vrecionová

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 bis. invite la Commission, au cas où la saison des semailles en Ukraine ne pourrait pas avoir lieu à temps, ce qui entraînerait de véritables pénuries alimentaires, la famine et l'instabilité géopolitique dans les régions vulnérables, à envisager une suspension temporaire des initiatives législatives qui auraient une incidence directe sur la sécurité alimentaire, jusqu'à ce que la sécurité alimentaire mondiale ne soit plus sous une menace immédiate;

Or. en

AM\1252356FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 43

Amendement 43

Veronika Vrecionová

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

21 bis. demande à l'Union de revoir en profondeur ses stratégies visant à garantir une indépendance totale vis-à-vis des approvisionnements russes en ce qui concerne ses matières premières critiques et souligne qu'il ne peut y avoir de retour au statu quo; demande que les chaînes d'approvisionnement soient reconstruites et que le commerce soit poursuivi de manière à garantir l'indépendance par rapport aux approvisionnements russes;

Or. en

AM\1252356FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 44

Amendement 44

Veronika Vrecionová

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

22 bis. souligne que le plan d'action de l'Union visant à garantir la sécurité alimentaire de l'Union doit consacrer l'une de ses parties à une stratégie visant à accroître l'indépendance énergétique de l'Union vis-à-vis des approvisionnements russes, y compris l'abandon total des projets Nord Stream et Nord Stream 2, tout en préservant la sécurité énergétique de l'Union;

Or. en

AM\1252356FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 45

Amendement 45

Veronika Vrecionová

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 48

Proposition de résolution commune

48. insiste également sur le fait que les **mesures d'urgence visant à accroître la résilience** et à **renforcer l'autosuffisance en ce qui concerne les intrants** ne **doivent pas compromettre** les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie «De la ferme à la table» et du pacte vert pour l'Europe; souligne que les mesures visant à accroître l'efficacité de l'utilisation des intrants et la disponibilité de solutions de remplacement et de pratiques plus durables, ainsi que les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, **telles que définies dans la stratégie «De la ferme à la table» et dans le pacte vert**, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de certains intrants, **tels que les produits phytopharmaceutiques nocifs et les engrais chimiques**, constituent les fondements permettant de garantir la solidité des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture et de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire dans l'Union à moyen et à long terme;

AM\1252356FR.docx

Amendement

48. insiste également sur le fait que, **en priorité, tous les efforts doivent être déployés pour veiller à ce qu'aucune pénurie alimentaire ne se produise, notamment dans les régions vulnérables, afin d'éviter une instabilité géopolitique généralisée, et estime que contribuer à la sécurité alimentaire mondiale à l'heure actuelle est un devoir moral et ne doit pas être considéré comme une menace pour les buts et objectifs généraux et spécifiques à long terme** de la stratégie «De la ferme à la table» et du pacte vert pour l'Europe **dans le cadre des mesures d'urgence visant à accroître la résilience et à renforcer l'autosuffisance en ce qui concerne les intrants**; souligne que les mesures visant à accroître l'efficacité de l'utilisation des intrants et la disponibilité de solutions de remplacement et de pratiques plus durables, ainsi que les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de certains intrants, constituent les fondements permettant de garantir la solidité des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture et de la chaîne

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

d'approvisionnement agroalimentaire dans
l'Union à moyen et à long terme;

Or. en

AM\1252356FR.docx

PE719.438v01-00 }
PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1